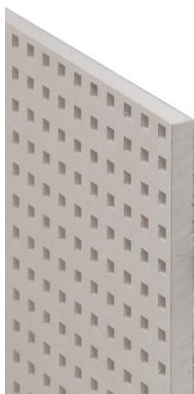


Rigiton® elegance

PLAQUE SYSTÈME DE CRÉPI ACOUSTIQUE 12/25Q



- Détermination du degré d'absorption acoustique selon DIN EN ISO 354
- Évaluation de l'absorption acoustique selon DIN EN ISO 11654

Épaisseur de plaque: 12,5 mm
 Masse surfacique: 7,7 kg/m²
 Partie de surface perforée: 22,9 %
 Classe de matériau de construction selon DIN 4102: A2, "non combustible"
 Comportement au feu selon DIN EN 13501: A2-s1, d0

Système:

Tapissée sur le chantier et finalement revêtue d'un voile de couche d'apprêt Rigiton® elegance et d'un crépi acoustique Nano SF.

Champ d'application:

Pour l'exécution de plafonds qui présentent des propriétés d'absorption acoustique.

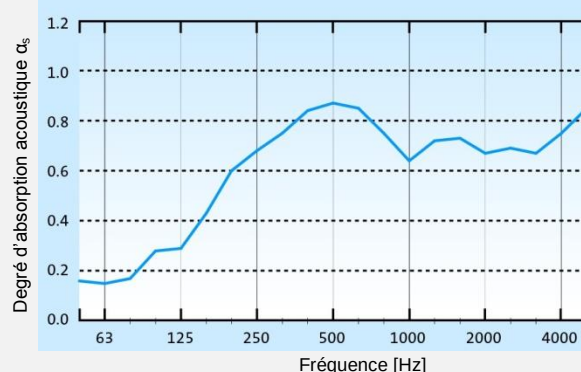
Spécifications techniques

Revêtement sur la face arrière
 avec voile acoustique AV 2010

Degré d'absorption acoustique estimé $\alpha_w = 0.75$
 Classe d'absorption acoustique C

Évaluation selon ASTM C 423: SAA = 0.73
 Classification selon ASTM E 1264: NRC = 0.70

Écart aérien 200 mm



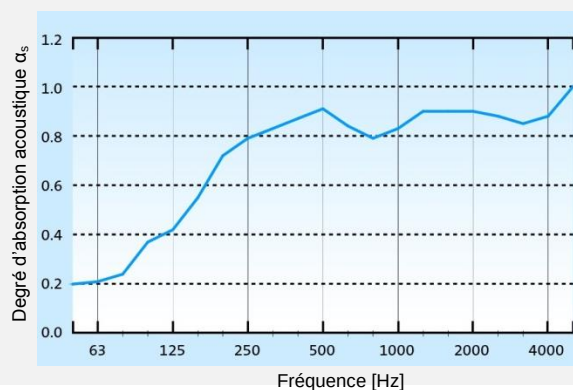
Fréquence centrale d'octave	125	250	500	1000	2000	4000
Degré d'absorption acoustique	0.29	0.68	0.87	0.64	0.67	0.75

Revêtement sur la face arrière avec
 voile acoustique AV 2010 +
 plaque d'absorption acoustique RIS Confort green,
 30 mm

Degré d'absorption acoustique estimé $\alpha_w = 0.90$ (H)
 Classe d'absorption acoustique A

Évaluation selon ASTM C 423: SAA = 0.85
 Classification selon ASTM E 1264: NRC = 0.85

Écart aérien 200 mm



État 05/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

Fréquence centrale d'octave	125	250	500	1000	2000	4000
Degré d'absorption acoustique	0.42	0.79	0.91	0.83	0.90	0.88

État 05/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.